



Demande double nationalité

Par **milou46**, le **10/03/2013** à **17:33**

Bonjour à tous, je vous explique mon cas et j'espère vraiment obtenir votre aide. Je suis né en France à Marseille en janvier 1960 mais mes parents ayant décidé de rentrer en Algérie quand j'avais l'âge de 4 ans je n'ai pas acquis la nationalité française. J'aimerais aujourd'hui demander la double nationalité. Savez vous à qui je dois m'adresser et le dossier à fournir pour cette demande? Je vous remercie d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **12/03/2013** à **04:04**

Bonjour

Les enfants nés en France avant le 1er janvier 1963 ont la nationalité de leur père

Ils sont restés français si leur père était citoyen français de statut civil de droit commun (citoyen à part entière) ou s'il a effectué une déclaration de reconnaissance française avant le 23 mars 1967,

Ils sont devenus Algériens à défaut d'une telle déclaration.

Par conséquent il convient de connaître la nationalité de votre père pour répondre à votre question.

Restant à votre disposition